

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
DEFENSE NATIONALE

DECRET N° 74-261 du 3 Octobre 1974

portant nomination du Sous-Lieutenant SAGBO  
Cohouvi Essou Paul au grade de Lieutenant  
d'active.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU La Proclamation du 26 Octobre 1972;  
VU Le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du  
Gouvernement et les Décrets modificatifs subséquents;  
VU La Loi n° 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces  
Armées Dahoméennes;  
VU Le Décret n° 71-258 du 20 Décembre 1971, portant articulation des  
Personnels Militaires en différents Corps;  
VU Le Décret n° 73-285 du 5 Septembre 1973, portant nomination de  
l'Adjudant SAGBO Cohouvi Essou Paul au grade du Sous-Lieutenant  
d'active;  
SUR Proposition de la Haute Autorité chargée de la Défense Nationale;  
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE

ARTICLE 1:- Est nommé au grade de Lieutenant d'active pour compter du 1er Octobre  
1974

OFFICIER D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE SANTE

- Sous-Lieutenant SAGBO Cohouvi Essou Paul

ARTICLE 2:- Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'Application du  
présente Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

P. Le Ministre de l'Economie  
et des Finances absent, Le  
Ministre chargé de l'intérim,



Fait à COTONOU, le 3 Octobre 1974

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Capitaine Charles BEBADA  
AMPLIATIONS

Le Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU.-

PR(6) -SGG (4)-MINISTERES(11)  
EMAT(15)-EMAGEND(2)-Gde Chancellerie  
DCCT(3)-CAB/MIL(4)-DEP-NS-AE-DGAJL(6)  
CNI(1)-SPD(2)-CS(6)-CHR(4)Trésor(4)  
JORD(1)-Intéressé (3).